

ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Type de diplôme : Licence LMD

Domaine(s) ministériel(s) : Sciences, technologies, santé

PLUS D'INFOS

Présentation

“ Deux voies d'accès aux cinq filières de Santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) et Kinésithérapie : PluriPASS ou L-PASS

UA-PASS est la formation d'accès aux études de santé de l'Université d'Angers délocalisée aussi à Le Mans Université et accessible sur ses deux campus : Laval et Le Mans.

Un étudiant dispose de deux chances pour intégrer ces cinq filières.

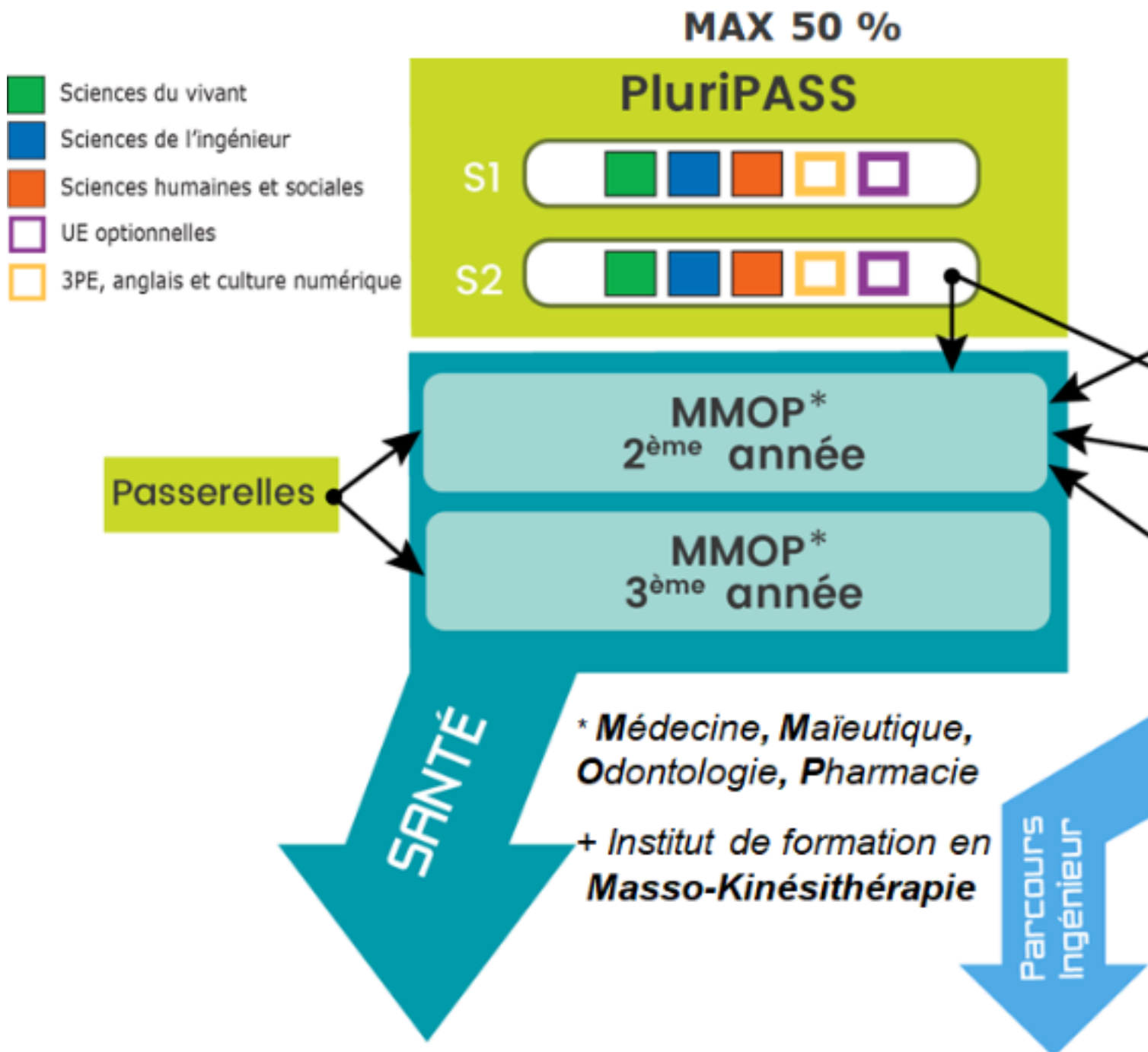
1/ PREMIERE CHANCE

* Via [PluriPASS](#) : un parcours de formation pluridisciplinaire

* Via [L-PASS](#) (L1, L2, L3 & CPGE) : un parcours de formation diversifié avec une option « Accès Santé »

2/ DEUXIEME CHANCE

Dans tous les cas, la 2^{ème} chance se fait via [L-PASS](#) (en L2 ou L3, au choix)



NB : les modalités d'accès aux formations d'ergothérapeute changent à la rentrée 2020. Consulter les instituts de formation pour plus de détails.

Contenu de la formation

Pour le parcours **PluriPASS**, les cours magistraux et les enseignements dirigés en grands groupes sont dispensés à Angers et vidéo-transmis sur les campus du Mans et de Laval. Les cours magistraux sont enregistrés et mis à disposition des étudiants. Les enseignements dirigés en petits groupes, les cours d'anglais, certaines unités optionnelles et les contrôles écrits sont assurés en présentiel au Mans et à Laval. Les épreuves orales se déroulent à l'université d'Angers.

Pour le parcours **L-PASS**, l'étudiant suit les cours de la licence dans laquelle il est inscrit selon les modalités prévues par la formation en question. Les enseignements de l'option « Accès santé » sont eux accessibles en formation à distance.

Le tutorat PluriPASS/L-PASS

Organisé par l'Association 2ATP avec le soutien de la Faculté, il est proposé sur les campus d'Angers, du Mans et de Laval. Il a pour but de rendre la réussite accessible.

Assuré par des étudiants de seconde et troisième année des filières de santé, le tutorat propose de nombreux services : stages de découverte pour les lycéens, stage de rentrée, examens blancs, colles, explications de cours, activités à distance, préparation aux oraux, ...

Site du tutorat : <http://asso2atp.fr/>

Organisation de la formation

- PluriPASS
- L-PASS

Contacts

PLUS D'INFOS

Présentation

Grâce à un partenariat entre les universités d'Angers et du Mans, les étudiants de la Sarthe et de la Mayenne peuvent suivre les enseignements de la première année sur le campus du Mans ou de Laval.

Les cours magistraux et les enseignements dirigés en grands groupes sont dispensés à Angers et vidéo-transmis sur les campus du Mans et de Laval. Les cours magistraux sont enregistrés et mis à disposition des étudiants. Les enseignements dirigés en petits groupes, les cours d'anglais, certaines unités optionnelles et les contrôles écrits sont assurés en présentiel au Mans et à Laval. Les épreuves orales se déroulent à l'université d'Angers.

PluriPASS est un parcours de formation qui permet d'accéder aux études de santé (MMOP) Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie.

Objectifs

Ce cursus pluridisciplinaire permet aux étudiants qui ne poursuivront pas dans les filières santé, après une **orientation progressive**, l'accès aux formations de licence dans les deux universités : Université d'Angers et Le Mans Université.

Si la 1ère chance PluriPASS ou L-PASS n'a pas permis l'accès aux études de santé, la 2ème chance se fait par [L-PASS](#)

Les + de la formation

Financer ses études PluriPASS

* Pour les bacheliers sarthois uniquement :

Née d'un partenariat public-privé, l'association CAP SANTÉ SARTHE, financée par le Département et des entreprises mécènes, soutient les bacheliers sarthois titulaires d'un bac général avec mention, dans leur cursus PluriPASS à Angers ou au Mans. Elle accorde aux jeunes Sarthois une bourse de maximum 6 000 € et propose le parrainage de professionnels de santé sarthois.

Pour se renseigner : Capsante72@gmail.com - 07 68 01 91 50 - site web

* Pour les bacheliers mayennais uniquement :

Le Département de la Mayenne apporte chaque année son soutien à des lycéens mayennais se dirigeant vers un cursus universitaire en santé par le versement d'une bourse d'un montant maximal de 2000€.

Renseignements sur le site du département de la Mayenne

Contenu de la formation

La formation délivrée au cours de cette première année est structurée en deux semestres (S1-S2) dans les trois grands champs disciplinaires suivants : Sciences du vivant / Sciences de l'ingénieur / Sciences humaines et sociales.

Dès le premier semestre, les étudiants s'informent sur les débouchés proposés dans les différentes filières et expriment leurs projets personnels et professionnels (3PE). Les étudiants suivent également un enseignement d'anglais (niveau B1 requis en fin de 1ère année) et de culture numérique.

Des unités d'enseignement optionnelles (UEO) sont proposées. Ces UEO visent, notamment dans le champ de la santé, une présentation riche et diversifiée des métiers auxquels pourront accéder les étudiants et contribuent à préparer une éventuelle orientation vers une filière non contingentée.

Contrôle des connaissances

Cinq contrôle écrits sont répartis tout au long de l'année. La moitié des places en filières de santé est proposée à l'issue des examens écrits, l'autre moitié des places l'est après le passage d'oraux sous forme de mini-entrevues multiples [MEM].

Aménagements particuliers

Le tutorat PluriPASS/L-PASS

Organisé par l'Association 2ATP avec le soutien de la Faculté, il est proposé sur les campus d'Angers, du Mans et de Laval. Il a pour but de rendre la réussite accessible.

Assuré par des étudiants de seconde et troisième année des filières de santé, le tutorat propose de nombreux services : stages de découverte pour les lycéens, stage de rentrée, examens blancs, colles, explications de cours, activités à distance, préparation aux oraux, ...

Site du tutorat : <http://asso2atp.fr/>

Conditions d'accès

En 1re année, l'admission s'effectue selon la procédure PARCOURSUP.

Pour le parcours PluriPASS l'Université d'Angers, le choix du campus de formation (Angers, Le Mans ou Laval) se fait au moment de l'inscription à l'université d'Angers, en juillet, après les résultats du baccalauréat, pour les bacheliers acceptés par Parcoursup.

Foire aux questions : [site de l'université d'ANGERS](#)

Public cible

PluriPASS est adapté aux étudiants titulaires d'un baccalauréat général avec mention, autonomes, capables d'un travail soutenu et souhaitant intégrer une filière santé.

PluriPASS n'est pas adapté à des baccalauréats technologiques ou professionnels.

Insertion professionnelle

En plus des études de santé, PluriPASS permet aussi de s'orienter vers la recherche et vers une large variété de métiers dans d'autres secteurs professionnels de santé.

Exemples :

- * imagerie médicale, bio-matériaux, nanotechnologies,
- * analyses biologiques, essais cliniques, toxicologie, génomique,
- * statistiques, modélisation, bio-informatique,
- * bio-éthique, droit de la santé,
- * économie de la santé, gestion des risques, qualité,
- * végétal, alimentation,
- * psychologie.

Passerelles et réorientation

PluriPASS ou L-PASS de l'Université d'Angers sont les seules voies possibles pour entrer en Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie.

Si l'étudiant est admis dans la filière Odontologie, les études se poursuivent à Nantes.

Si l'étudiant est admis en filière Masso-Kinésithérapie, les études se poursuivent à l'IFMK de Laval.

A la fin du premier semestre ou en fin d'année PluriPASS, les étudiants qui le souhaitent pourront se réorienter dans différentes filières des universités d'Angers et du Mans qui proposent une large palette de formations.

Contacts

Contact administratif

Scolarité PluriPASS

sco-L1sante@univ-lemans.fr

PLUS D'INFOS

Présentation

L-PASS est un dispositif qui permet d'accéder également aux 5 filières de santé en suivant un cursus de licence disciplinaire complété par une option « **Accès Santé** » (un choix de 10 modules) à laquelle les étudiants doivent s'inscrire :

- * Sur le **campus du Mans**, au sein des licences de
 - * Droit,
 - * Economie-Gestion,
 - * Géographie et aménagement,
 - * Histoire,
 - * Langues, Littératures & Civilisations Etrangères et Régionales (Allemand ou Espagnol),
 - * Lettres,
 - * Mathématiques et Applications,
 - * Physique/Chimie,
 - * Sciences de la vie/Sciences de la Terre,
- * Sur le **campus de Laval**, au sein de la licence de Droit

Tout étudiant de ces licences (L1, L2, L3, CPGE) peut s'inscrire une 1ère fois en L-PASS : c'est la **1ère chance**.

Si la 1ère chance L-PASS ou [PluriPASS](#) n'a pas permis l'accès aux études de santé, la **2ème chance** se fait par L-PASS.

Qui??

Étudiants en cours
de validation de
L1, L2, L3 ou **CPGE**

L-P

Quelles Filières??



Médecine



Pharmacie



Maïeutique



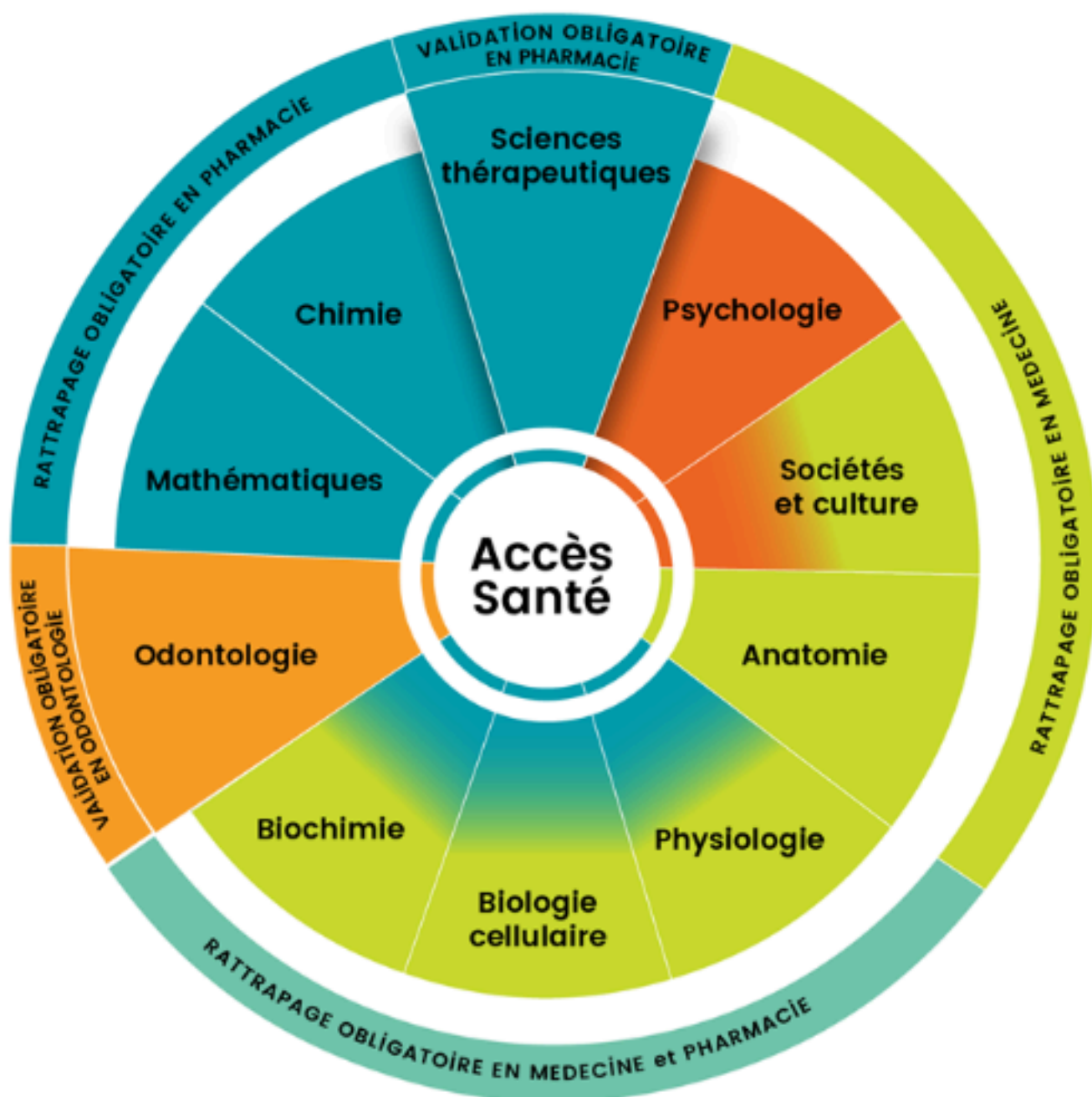
Odontologie



Kinésithérapie

Contenu de la formation

Pour le parcours L-PASS, l'étudiant suit les cours de la licence dans laquelle il est inscrit selon les modalités prévues par la formation en question. Les enseignements de l'option « Accès santé » sont eux accessibles en formation à distance.



PREMIERE CHANCE

5 modules de l'option "accès santé" sont à valider en 1^{re} chance (80 h de cours à distance avec examen en présentiel), en plus des enseignements liés à leur licence. L'étudiant doit aussi réaliser son **Projet Santé** (CV, lettre de motivation et fiche métier), il sera accompagné par un(e) référent(e) du *SUIO-IP*.

DEUXIÈME CHANCE

7 modules sont à valider en 2^e chance en plus des enseignements liés à la licence. Les modules déjà validés en 1^{ère} chance restent acquis.

Les étudiants passés par PluriPASS en 1^{re} chance et les étudiants de CPGE ne passent pas les modules de l'option « **Accès Santé** ».

Un Projet Santé est à présenter par tous les étudiants lors de la phase d'admissibilité (1^{re} et 2^e chance).

Contrôle des connaissances

L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements correspond à la **phase d'admissibilité**, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue la **phase d'admission**.

Aménagements particuliers

Le tutorat PluriPASS/L-PASS

Organisé par l'Association 2ATP avec le soutien de la Faculté, il est proposé sur les campus d'Angers, du Mans et de Laval. Il a pour but de rendre la réussite accessible.

Assuré par des étudiants de seconde et troisième année des filières de santé, le tutorat propose de nombreux services : stages de découverte pour les lycéens, stage de rentrée, examens blancs, colles, explications de cours, activités à distance, préparation aux oraux, ...

Site du tutorat : <http://asso2atp.fr/>

Conditions d'accès

* En 1^{re} année de licence, l'admission s'effectue selon la procédure PARCOURSUP, il faut candidater dans la licence choisie avec l'option L-PASS.

* En 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence, le choix "accès santé" s'indique à la réinscription à l'université.

Foire aux questions : [site de l'université d'ANGERS](#)

Public cible

L-PASS est adapté aux étudiants titulaires d'un baccalauréat général avec mention, autonomes, capables d'un travail soutenu et souhaitant intégrer une filière santé.

Pré-requis recommandés

Une licence complétée par l'option Santé est un parcours de formation très exigeant par le volume horaire des enseignements et par le travail personnel demandé. Il est attendu que les étudiants présentent les compétences suivantes :

- 1) Forte capacité de travail et d'organisation
- 2) Grande autonomie
- 3) Fort intérêt pour les questions de santé, d'éthique et de société

L-PASS n'est pas adapté à des baccalauréats technologiques ou professionnels.

Passerelles et réorientation

PluriPASS ou L-PASS sont, à l'Université d'Angers les seules voies possibles pour entrer en Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie.

Si l'étudiant est admis dans la filière Odontologie, les études se poursuivent à Nantes.

Si l'étudiant est admis en filière Masso-Kinésithérapie, les études se poursuivent à l'IFMK de Laval.

Ces formations débouchent non seulement sur les cinq professions de santé contingentées (médecin, pharmacien, sage-femme, dentiste, kinésithérapeute) mais permettent aussi de s'orienter vers la recherche et vers une large variété de métiers dans d'autres secteurs professionnels de santé.

Contacts

Contact administratif

Scolarité PluriPASS

sco-L1sante@univ-lemans.fr